

Avis Public



ORDONNANCE 1333-0.28

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement a édicté à sa séance du 2 octobre 2018, l'ordonnance 1333-0.28, visant à :

- ajouter, à la limite du boulevard des Galeries-d'Anjou et de la promenade des Riverains, dans le prolongement de l'accès au parc, une traverse piétonne marquée au sol, signalée par deux panneaux ainsi que deux panneaux d'arrêt et de deux panneaux d'arrêt avancés à 50 mètres;
- ajouter, sur le boulevard du Haut-Anjou, à l'intersection de l'avenue de Belfroy, une traverse piétonne marquée au sol, signalée par deux panneaux;
- implanter une zone de vitesse maximale de 30 km sur le boulevard des Galeries-d'Anjou, de la rue Bombardier à l'impasse de l'Eau-Vive;
- remplacer les messages sur les balises du territoire d'Anjou par un ligné jaune et noir.

et ce, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333, art. 5). Cette ordonnance entre en vigueur en date d'aujourd'hui et est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 7701, boul. Louis-H.-La Fontaine, arrondissement d'Anjou, de 8 h 30 à 16 h 30.

Prenez note que suite à l'entrée en vigueur du « Règlement déterminant les modalités de publication des avis publics » (RCA 139), les avis publics émis par l'arrondissement d'Anjou seront diffusés uniquement sur le site web de l'arrondissement.

Fait à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 10 octobre 2018.

Nataliya Horokhovska
Secrétaire d'arrondissement substitut